



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

Règlement du prix IET

Art. 1

Afin de promouvoir la formation des ingénieurs électriciens à l'EPFL (Section de Génie électrique et électronique), l'association IET (The Institute of Engineering and Technology) institue un prix dénommé

« Prix Anna Barbara Reinhard »

Art. 2

Ce prix, d'une valeur de 600.- francs suisses, est destiné à récompenser l'étudiant de la Section de Génie électrique et électronique ayant obtenu la meilleure moyenne au cycle master (projet de master inclus). Si plusieurs étudiants remplissent la condition de la meilleure moyenne au cycle master, le prix sera décerné à celui d'entre eux ayant obtenu la meilleure moyenne au cycle bachelor.

Art. 3

Le prix est décerné au lauréat lors de la cérémonie de remise des masters de l'EPFL. Un représentant de l'IET participera en principe à la remise du prix.

Art. 4

Le lauréat sera désigné par l'IET sur proposition de la section de Génie électrique et électronique. La proposition de la section quant au choix du lauréat se fera sur la base de la moyenne officielle calculée par l'EPFL (Is-Academia).

Art. 5

Le prix est en principe décerné chaque année. L'IET se réserve le droit de ne pas décerner le prix une année ou d'en interrompre l'attribution, temporairement ou définitivement.

Art. 6

Les décisions de l'IET ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

Pour l'association IET

Dr Monira Abu El-ata,
Chairman IET Switzerland

Le Président de l'EPFL

Patrick Aebischer

Lausanne, juillet 2008